

<http://enseignants.se-unsa.org/Etat-d-urgence-et-consignes-de-securite-les-AED-et-AESH-ne-sont-pas-des-vigiles>



État d'urgence et consignes de sécurité : les AED et AESH ne sont pas des vigiles !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : vendredi 4 décembre 2015

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

État d'urgence et consignes de sécurité : les AED et AESH ne sont pas des vigiles !

A la suite des attentats de novembre, le plan Vigipirate est appliqué scrupuleusement dans tous les établissements et des consignes strictes de sécurité sont à respecter.

Il est du ressort des directeurs d'école et des chefs d'établissement de faire appliquer ces mesures, pour assurer la sécurité de tous.

Nous sommes néanmoins alertés par de nombreux assistants d'éducation , AESH et CUI, à qui l'on demande d'assurer le "filtrage" des personnes entrant dans l'établissement toute la journée. Si la gestion des entrées et sorties des élèves fait partie intégrante de leurs missions, il ne leur revient en aucun cas d'assurer la surveillance générale des visiteurs de l'établissement. Leur rôle est d'être aux côtés des élèves, pour les encadrer et les surveiller.

Le SE-Unsa intervient dès qu'une situation conflictuelle lui est signalée. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans ce cas.